

Lyon, le 9 février 2018

ACCES AUX SOINS

## Enfin une mobilisation générale et une détermination à agir

*La première séance du comité national de suivi des mesures pour « renforcer l'accès territorial aux soins » se tenait en début de semaine. Nous saluons l'initiative de Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, ainsi que l'engagement de l'ensemble des structures professionnelles signataires qui se faisant, affirment l'extrême urgence de considérer la gravité de la situation.*

Le *statu quo* et l'inertie engendrés par certains conservatismes et corporatismes n'ont que trop duré. Qui peut cautionner l'insupportable renoncement aux soins dans une société moderne au motif que les professionnels sont de plus en plus éloignés du lieu de vie de millions de patients. À ce titre, l'optimisation légitime des coûts financiers ne doit pas rendre inéluctable la seule hyper-concentration des réponses aux besoins de soins. **Le maintien des hôpitaux de proximité et le maintien des pharmacies en milieu rural**, dans un cadre assoupli si nécessaire, **doivent être une priorité pour l'aménagement équilibré du territoire.**

La signature par les syndicats professionnels d'une charte pour lutter contre les déserts médicaux est un marqueur qui engage et oblige les signataires à mettre tout en œuvre pour qu'il soit répondu à l'inquiétude légitime de millions de Français, éloignés d'une prise en charge de leurs soins de manière durable. Toutes les énergies et toutes les expérimentations statutaires ou structurelles doivent être mobilisées.

Revisiter le périmètre professionnel de l'ensemble de la chaîne des acteurs de soins, renforcer la présence soignante y compris en réformant le cadre juridique de l'exercice des professionnels et les dispositions fiscales, rendre possible de nouvelles formes d'organisation, engager sans attendre la simplification des procédures administratives, développer l'usage des nouvelles technologies, organiser un plan sans précédent de développement de la prévention par exemple, sont des pistes prioritaires pour atténuer les conséquences des départs en retraite des professionnels. Les outils sont aujourd'hui insuffisants voire obsolètes. Il convient de stopper le délabrement en cours de notre système de soin, conséquence de la faiblesse des politiques de santé, du manque d'anticipation et de courage de ces dernières décennies.

Si le développement de maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire est une bonne chose, il n'exonère pas de revoir l'organisation de la formation des futurs médecins, de revaloriser la fonction de médecin généraliste et l'exercice en zone rurale. Il est urgent de soulager le travail des autres professionnels de santé, dont témoigne la mobilisation récente des personnels d'EHPAD, comme l'engagement de tous ceux qui, chaque jour, assurent une présence et un maillage indispensables sur l'ensemble du territoire. Ces acteurs doivent être davantage reconnus et associés à l'activité des médecins. **Une approche globale et complémentaire est nécessaire.**

Une véritable plateforme de coordination territoriale de proximité doit être organisée associant et décloisonnant l'ensemble des acteurs : aides-soignants, auxiliaires de vie, infirmières, médecins généraux et spécialistes, paramédicaux, pharmaciens, associations de services à la personne, collectivités territoriales dont les Conseils départementaux en premier lieu, élus locaux, etc.

**L'engagement commun exprimé par ce plan national d'accès territorial aux soins doit être décliné localement.**

Pour leur part, les élus ruraux poursuivront leur acharnement à trouver des solutions, à investir pour l'accueil des soignants et leur intégration locale, pour faciliter et même susciter l'activité collective des professionnels en permettant la coordination des soins et la mutualisation des fonctions supports. Ils doivent dans leur diversité être mieux associés aux travaux des Agences régionales de santé notamment dans la redéfinition du « zonage médecins ». Concernant la télémédecine, elle ne doit pas être cantonnée dans un rôle de médecine de substitution pour le monde rural ! Elle est un outil qui doit encourager l'émergence de solutions nouvelles pour la prise en charge de pathologies classiques ou plus spécifiques, sans que l'entrave réglementaire n'en retarde plus encore la prise en charge par l'Assurance maladie.

**Les élus ruraux se proposent par ailleurs de venir expliquer directement, dans les facultés de médecine et auprès des futurs soignants, l'intérêt d'exercer en zones rurales.** L'attractivité inédite du monde rural doit valoir aussi pour l'univers médical afin d'accueillir de nouveaux professionnels soignants et pérenniser ainsi l'installation des autres. Davantage de maîtres de stage doivent se positionner pour accroître la probabilité des jeunes à découvrir la pratique en milieu rural.

Assurément, la politique en matière de santé est bien l'affaire de tous.

Vanik BERBERIAN  
Président de l'AMRF

**Contact**

- Cédric Szabo, directeur 04 37 43 39 80
- [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr)